

DELIBERATION

COMMUNE DE MARCILLY LE CHATEL,

Présents : GOUBY Thierry, DERUE MOLLE Odile, FORAISON Jacques, BOURSIER Adeline, COHAS Régine, ROCHIGNEUX Didier, JOUIN Nicolas, DUCHEZ Stéphane, GRANGE Jean-François,

Absents excusés : SEFERIAN Sandrine (pouvoir donné à O. MOLLE), DELHOMME Baptiste (pouvoir donné à R. COHAS) MASSACRIER Marie-Claude (pouvoir donné à S. DUCHEZ)

Absents : GARIN Maximilien, COMBE Emilie, GIBERT Marie-Anne.

Objet : Désignation des membres de la commission de contrôle des listes électorales

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'à la suite des élections municipales, il y a eu lieu de désigner les membres de la commission de contrôle des listes électorales. Pour les communes de + de 1000 hbts celle-ci doit être composée de cinq conseillers municipaux dont trois sont issus de la liste ayant obtenu le plus de sièges lors du dernier renouvellement et deux conseillers appartenant à l'autre liste. Ceux-ci sont pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission.

Selon l'article R.7 du code électoral les membres de la commission de contrôle sont nommés pour une durée de 3 ans et doivent donc être renouvelés cette année.

Le conseil municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

-désigne à l'unanimité pour renouvellement :

Mme Marie-Claude MASSACRIER ; Mr Didier ROCHIGNEUX ; Mr Nicolas JOUIN ; Mme Marie-Anne GIBERT et Mr Stéphane DUCHEZ membres de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de Marcilly le Châtel.

Ont signé au registre tous les membres présents.
Copie certifiée conforme

Fait à MARCILLY LE CHATEL,
le 7 avril 2023
Le Maire
Thierry GOUBY

Le secrétaire de séance
Régine COHAS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201345-20230407-2023-050-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/04/2023

Affichage : 14/03/2023

